



**Conseil communal  
de Duillier**

## Procès-verbal

Duillier, le 21 février 2024

### Séance du Conseil communal du mardi 12 décembre 2023

Salle communale de Duillier

M. le Président Olivier Chambaz, ouvre la dernière séance de l'année 2023 et huitième de la législature à 20h05. Il salue les membres du Conseil et de la Municipalité et quelques personnes dans le public. Madame Laura Lose, du Quotidien La Côte, est également présente pour assister aux débats.

M. C. Bosson et Ch. Challande, Municipaux, sont excusés.

#### 1. Présences

A l'appel nominal, 35 membres sont présents et 7 sont excusés. Il s'agit de Mmes C. Chagneau Vigneron, B. Ronga, N. Schrag et H. Surber ainsi que de MM. E. Blein, J. Chambaz et Ch. Chambordon.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

#### *Décès dans la commune*

Cette fois, M. le Président a le regret de devoir annoncer trois décès survenu depuis la dernière séance du Conseil. Il s'agit de M. Marc Lötscher, né le 15 novembre 1954 et originaire de Lucerne. Il est arrivé dans notre commune le 1<sup>er</sup> juin 1991 et est décédé le 13 septembre 2023. M. François Volet, du 5 septembre 1940, est décédé le 11 octobre dernier. Originaire du canton de Vaud, il est arrivé à Duillier le 27 juillet 1979. M. Éric Pillevuit né le 7 mars 1940, d'origine vaudoise, est arrivé le 1<sup>er</sup> décembre 1962 et est décédé le 5 novembre 2023.

Une minute de silence est observée en mémoire des défunts.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président demande si l'Ordre du jour convient à toutes et à tous. Ceci étant le cas, il est soumis au vote.

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité**

#### 3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

M. le Président demande si ce procès-verbal convient à l'assemblée.

Personne ne se manifestant, il est soumis au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 est adopté à la majorité avec 3 abstentions**

#### **4. Communications du Bureau du Conseil communal**

M. le Président informe sur :

##### *La démission de Mme Sylvie Mueller, Municipale*

M. le Président fait lecture de la lettre de démission de Mme S. Mueller qui se voit obligée de mettre fin à son mandat pour des raisons de formation professionnelle et de temps qu'il faudra y consacrer. Elle relève les opportunités qui lui ont été offertes, ce qu'elle a pu apprendre et les bons souvenirs qu'elle gardera.

##### *Les dates des séances du Conseil communal en 2024*

Suite à des discussions avec la Municipalité et une concertation au sein du Bureau du Conseil, les dates arrêtées pour 2024 sont les suivantes :

- Jeudi 14 mars
- Jeudi 20 juin
- Jeudi 19 septembre
- Jeudi 12 décembre

#### **5. Communications de la Municipalité**

M. le Président cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet informe, en l'absence de M. Ch. Challande, excusé, sur

##### *Le pont sur la route de Genolier*

" Suite à une question d'une de nos Conseillères, nous avons contacté la DGMR pour étudier un élargissement du passage à pied/vélo pour la période durant laquelle la circulation sera en mode alternée. Mal nous en a pris, car nous avons été informés par l'OFROU qu'en attendant les conclusions de la DGMR, il ne pouvait pas avancer dans la planification des travaux de réfection du pont."

##### *Les zones 30km/h*

"Dans le cadre de l'étude sur les zones 30 km/h dans le village nous avons rencontré la DGMR le 6 décembre 2023 et leur avons fait part de nos inquiétudes. Ils nous ont promis de tirer au clair ce dossier au plus vite. Nous reviendrons donc vers nous dès que nous aurons des nouvelles des instances cantonales et fédérales."

- M. M. Peytregnet informe sur

##### *La visite de Mme la Préfet*

"Mme le Préfet Chantal Turin, après avoir procédé aux contrôles de conformité du Bureau du Conseil, a effectué le contrôle du Greffe, du Contrôle de l'habitant, de la Bourse et du fonctionnement de l'Exécutif ainsi que de l'adéquation et du respect des procédures garantissant une alimentation en eau potable de 1<sup>ère</sup> qualité pour notre village. Tous ces contrôles ont abouti à un exercice sans faute. Je tiens donc à remercier et féliciter nos collaboratrices de l'administration communale, de la bourse, mes collègues municipaux et notamment notre gardien du temple de l'eau, Monsieur Claude Bosson, pour l'excellence de leur travail !"

##### *Le révision du Plan d'Affectation*

"Notre dossier est déposé aux services du canton depuis début juillet de cette année et nous ne sommes toujours sans réponse. J'ai eu l'opportunité de rencontrer sur base informelle le nouveau directeur de la DGTL, Monsieur Alain Turatti qui me paraît être plus ouvert à la discussion que l'ancien dont toutes tentatives étaient coupées court par un Niet catégorique.

Passons sur du concret. Le PZR est arrivé à échéance en octobre 2023. De ce fait et en attendant l'approbation de notre nouveau plan d'aménagement, c'est l'ancien règlement qui est à nouveau en vigueur. En conséquence, les terrains en zone à bâtir recensés dans l'ancien et dans le nouveau PGA

pourront, en principe bénéficier, d'un permis de construire. Toutefois, d'éventuels demandes concernant des parcelles classées en zone agricoles dans le nouveau PGA, se verront refusés le permis de construire par la Municipalité. Pour les parcelles maintenues en zone constructible mais se trouvant en litiges selon l'avis de la DGTL de l'année passée, il reviendra, le cas échéant, au Canton de faire opposition."

Mme P. Maye demande si, dans la situation actuelle, une demande de permis de construire qui correspondrait aux critères des deux versions du PGA pourrait être déposée. Elle aimerait également savoir si la Municipalité autoriserait ces projets et qu'on attendrait ensuite ce que le Canton décide.

M. le Syndic lui confirme que c'est un peu ça, mais il rappelle qu'il y a plusieurs parcelles qui étaient constructibles et qui le sont toujours dans le projet du PACom. Il pense que bon nombre d'entre-elles le resteront pour finir sachant qu'il y a pénurie de logements et que le nouveau directeur du Service est assez pragmatique. On peut s'attendre à ce que l'on trouve une bonne issue.

- M. C. Bosson, par le biais de Mme C. Vanat Gachet, informe sur

#### *L'eau de boisson et sous pression*

"Nous avons âprement travaillé cette année avec le Pr Parriaux, en faisant toute une série de prélèvements dans des conditions extrêmes d'étiage et de crue afin de déterminer si nous pouvons ou non rendre exploitable l'entier de nos trois captages au lieu-dit des Tattes/Avouillons. Comme vous le savez, la nappe perchée n'est pas connectée et le bras ouest comporte un peu de chlorothalonil qui est supérieur à la norme.

Trois bonnes nouvelles en ressortent. La première concerne la nappe perchée, son débit est relativement constant et ceci même en période d'étiage. Par contre, comme elle contient un peu trop de COT (carbone organique total), il n'est pas conseillé de l'exploiter en solo. La deuxième concerne le bras ouest où une tendance pour le chlorothalonil est à la baisse. L'objectif et le but du rapport du Pr Parriaux est de calculer quelle serait la composition du mélange des trois captages dans différents scénarios de débit que l'on rencontre au cours des saisons. Il en ressort la troisième bonne nouvelle... ce rapport démontre qu'un assemblage des trois captages permet de diminuer fortement le chlorothalonil et le COT et ainsi se retrouver parfaitement dans les normes qui, rappelons-le, sont extrêmement restrictives.

Ce rapport a été finalisé le 6 décembre et est actuellement entre les mains de l'OFCO et de l'hydrogéologue cantonal pour y donner suite. En attendant de croiser nos sources, croisons nos doigts."

#### *La SIAEP*

"La convention qui relie nos deux communes Coinsins et Duillier et qui a été acceptée par nos Conseils respectifs a également été approuvée et validée par le Conseil d'État en date de 1<sup>er</sup> novembre 2023. J'en profite pour remercier tous ceux qui se sont investi pour mener à bien cette convention".

#### *L'informatique communale*

"Nous avons mis un accent particulier sur la sécurité informatique au cours de cette année. Suite à un audit, et dans le but d'aller vers une labellisation CyberSafe, nous avons entrepris toute une série d'actions correctives et préventives en sécurisant tout ce qui pouvait l'être afin de mieux protéger notre administration sans oublier que le risque zéro n'existe pas.

L'objectif sécuritaire que nous nous sommes fixés étant atteint, nous renonçons, en tout cas pour l'instant, à passer la labellisation. Nous estimons que cette dernière n'apporte pas directement de valeur ajoutée à notre commune."

M. D. Grenno aimerait savoir s'il y a une possibilité d'accès au rapport dont parlait M. C. Bosson concernant la qualité de l'eau et les différents captages par exemple.

M. le Syndic informe qu'en principe ces analyses sont publiées et affichées aux piliers publics et se trouvent également sur le site internet de la Commune.

- Mme C. Vanat Gachet informe sur :

*Le remplacement de la Directrice de l'UAPE*

"Vous aurez certainement appris que la directrice de notre UAPE a donné son congé au 30 septembre dernier. La Municipalité a mis tout en œuvre pour retrouver un ou une remplaçante et c'est avec satisfaction et soulagement que nous pouvons vous informer ce soir que Mme Virginie Carbone a été engagée en tant que nouvelle directrice de notre UAPE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous lui souhaitons d'ores et déjà bienvenue dans notre structure."

*La construction de la nouvelle école*

"Le projet de transformation de l'école ne peut toujours pas se concrétiser. Malheureusement, Patrimoine Suisse a fait recours contre la transformation de la ferme Francelet. La CDAP devra se prononcer prochainement nous l'espérons. Les travaux de l'école ne pouvant débuter qu'une fois le garage souterrain construit, nous n'avons pas d'autre choix que d'attendre l'issue de cette affaire, que nous espérons favorable et surtout rapide. "

Mme A. De Giorgi aimerait savoir si l'opposition de Patrimoine Suisse pourra se régler rapidement ou s'il faut compter avec un laps de temps plus long. Le cas échéant, y a-t-il une modification du projet possible.

M. le Syndic informe que lors de la levée d'opposition, il a été répondu à plus de 80 % des points soulevés. Malgré cela, un recours a été déposé à la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP). La Ferme Francelet est actuellement en train de tomber en ruine, mais ces personnes ne s'en rendent certainement pas compte depuis leur bureau. Une invitation à cette commission technique a été envoyée ce jour afin qu'elle vienne voir sur place de ce qu'il en est. Un certain nombre d'éléments tel que les vieilles pierres seront gardés, mais les planchers pourris de l'intérieur devront être remplacés. La procédure va donc suivre son cours, mais des discussions seront menées en parallèle afin d'expliquer un certain nombre de points qui semblent litigieux. Durant tout ce temps, la construction de l'école ne peut pas avancer et le Droit Distinct et Permanent (DDP) ne peut pas entrer force et ainsi rapporter à la Commune.

M. C. Uldry ne comprend pas que la construction du parking prévue en zone verte ne puisse se faire, en lien avec le projet de la Ferme Francelet. Il se demande s'il ne serait pas possible d'établir deux permis de construire distincts, l'un pour le parking et l'école et l'autre pour la ferme, qui pourrait ainsi se réaliser dans un deuxième temps.

M. le Syndic rappelle qu'il y a des projets sur la parcelle 26 en plus de la rénovation de la ferme et il n'y a pas de possibilité depuis la ferme pour un accès à un parking souterrain. C'est pour cette raison qu'il est prévu, en principe sous l'école, ce qui assurera les fondations de cette dernière. Ce parking sera à disposition des futurs habitants de la ferme et de la parcelle 26 ce qui fait que tous ces projets sont liés. Il rappelle que dans la Ferme Francelet, il est prévu de réaliser des logements à prix abordables puisque la Commune prévoit un rendement plus que raisonnable, de même que la Fondation, financée, entre autres, par des caisses de pension. La Municipalité regrette profondément l'attitude de Patrimoine Suisse et M. le Syndic ne sait pas comment cette Fondation a autant de moyens pour aller régulièrement à l'encontre de rénovations ou de transformations de bâtiments alors qu'il est majoritairement prévu de maintenir l'esprit et l'architecture de ces biens. Patrimoine Suisse veut que l'isolation thermique se fasse à l'intérieur, ce qui diminuera les surfaces habitables, alors qu'elle est prévue à l'extérieur. Ceci impliquerait également une révision du DDP.

Mme S. Guidi aimerait se permettre une remarque concernant ce dossier et les discussions qui avaient eu lieu à l'époque concernant, notamment, le financement des portakabins ou des discussions avec la Fondation Equitim. Elle se demande s'il n'y aurait pas moyen d'effectuer une pression financière plutôt que ce soit le

contribuable qui subisse ces dommages collatéraux, notamment concernant une location prolongée des portakabins ou des aspects financiers qui ont été discuté à deux reprises lors de Conseils précédents.

M. le Président ne désire pas ouvrir le débat sur le projet de la Ferme Francelet mais laisse la possibilité à la Municipalité de répondre si elle le souhaite.

Mme C. Vanat Gachet rappelle que le financement de ces locaux provisoires est assuré par les dix communes de l'AISE. Un courrier pourrait éventuellement être adressé aux parents des élèves pour fournir quelques explications, mais cela restera un courrier. Il est clair que s'il n'y avait plus de besoins en locaux à Duillier, ces constructions disparaîtraient.

#### *Le repas des Aînés*

"Enfin, je termine sur une note positive, pour vous informer que mercredi dernier a eu lieu notre traditionnel repas des aînés. Huitante convives ont partagé un excellent repas, ont pu applaudir les élèves de notre école venus chanter pour l'occasion et ont passé l'après-midi à jouer au loto. Un immense merci à tous mes collègues de municipalité, à leurs conjoints ainsi qu'à toutes les personnes venues apporter leur aide pour que cette journée soit une réussite."

- Mme S. Müller informe sur :

#### *Le dossier de la zone 30km/h*

"Ce dossier suit son cours. La Municipalité a rencontré une délégation de la DGMR, qui nous a donné le compte rendu des comptages. On a pu voir les files sur les routes de notre village. Les résultats ne sont pas très différents que ceux effectués par le biais des radars pédagogiques de la commune. Nous prendrons contact avec la commission de sécurité au début de l'année 2024 pour discuter de ce projet."

## **6. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales**

M. O. Dupuis prend la parole pour l'APEC.

1. Préavis N°11 relatif au budget 2024 : accepté à l'unanimité.
2. Communications du Comité de direction - Étude du plan d'affectation (PA) : par suite de la conciliation et à la levée des oppositions la Municipalité de Gland a déposé son préavis au Conseil communal. Ce dernier a été accepté lors de la séance du 15 juin 2023 par 57 oui, 2 non et 1 abstention
3. Envoi du dossier finalisé du PA au Canton pour approbation définitive et levée des oppositions.
4. Étude STEP suite : finalisation de l'avant-projet de la STEP, des micropolluants, des conduites, des STAP et turbinage. Une actualisation des coûts a été faite. Ces études ont été réalisées par différents mandataires et bureaux d'études.
5. Une analyse financière, basé sur les coûts de l'avant-projet, a été effectuée. Un dossier complet sur l'avancement du projet existe. Pour ceux que cela intéresse, un document PDF est à disposition sur le cloud du Conseil.
6. Élection d'un membre au comité de direction : Mme Christelle Giraud a été élue à l'unanimité.
7. Élection d'un président de direction par suite de la démission de M. Yves Reymond. M. Cédric Marzer reprend ce poste pour donner suite au vote avec acceptation à l'unanimité.
8. L'assermentation du nouveau Comité de Direction a suivi dans la foulée.

M. R. Schenker informe sur la séance du Conseil Intercommunal de l'AISE.

Celle-ci a eu lieu le 30 octobre dernier. Le budget 2024 a été validé avec des modifications aux sujets des frais scolaires et des acomptes demandés aux communes.

Le travailleur social de proximité engagé en août 2023 a quitté son poste deux mois après. Une nouvelle recherche est en cours avec une entrée en fonction probablement début janvier 2024.

Une interpellation a été déposée concernant quatre salles de classes vides sur les Communes de Coinsins, Vich et Duillier. Il a été répondu que ces locaux servaient comme salle de dégagement dans le cas d'activités spéciales dans les bâtiments. Concernant le portakabins vide de Duillier, si cette situation pouvait être évitée elle le serait, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Le nouveau Directeur de l'Esplanade, M. G. Strobino, ancien doyen d'un établissement scolaire nyonnais, a été présenté à l'Assemblée.

## **7. Préavis N° 06/2023 "Demande d'un crédit d'investissement de CHF 310'000.- pour la construction d'un skate-park"**

M. le Président demande aux rapporteurs de la commission ad'hoc et de la CoGesFin de faire part des conclusions de leur rapport.

Mme A. De Giorgi lit le rapport de la commission ad'hoc qui propose, dans ses conclusions, de refuser ce préavis.

Mme J. Lehmann fait part du rapport de la CoGesFin qui propose d'accepter le préavis N° 06-2023.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme M. Mugnier aimerait savoir qui va amortir cet investissement et sur combien de temps. Par ailleurs, elle pense que cet endroit va attirer les copains des copains et se demande qui va surveiller ce site. De plus, elle estime que ce n'est pas à notre employé communal de nettoyer cet endroit, mais bien aux utilisateurs.

Mme M. Stüssi trouve ce projet cher pour un village comme Duillier qui ne propose qu'un seul sport. Elle trouve bien que l'arrêt du bus ne se trouve pas trop loin, mais elle s'imagine que des jeunes des autres villages vont venir sur ce site. Elle se demande s'il n'y aurait pas un co-financement à trouver avec les villages environnants, voir Région de Nyon. Une deuxième question est celle du parking, car les plus âgés ne viendront certainement pas à pied et ces véhicules risquent de se retrouver sur la route.

Mme S. Mueller rappelle que six places de parc sont prévues dans le préavis. L'amortissement sera effectué sur dix ans. Elle rappelle que ce projet est issu des jeunes et porté par les jeunes. Les communes voisines ont été contactées pour connaître un peu les impacts. Il y aura très certainement des enfants d'autres villages qui viendront, mais il ne faut imaginer une centaine d'utilisateurs sur ce site. Un contrat d'entretien annuel sera conclu avec la société constructrice pour la maintenance et on peut s'imaginer pouvoir discuter avec les jeunes pour la salubrité des lieux. Elle aimerait également soulever que ce lieu n'est pas uniquement dédié aux utilisateurs de planches à roulettes, mais également aux trottinettes et patins à roulettes. Pour terminer, elle tient à relever que ce projet, vieux d'environ trois ans, a aussi pu avancer grâce à la collaboration avec les jeunes et que la société choisie a une grande expérience dans ce domaine.

Mme C. Vanat Gachet aimerait compléter qu'effectivement des enfants d'autres villages vont certainement venir sur ce site, mais jusqu'à maintenant, ce sont les enfants de Duillier qui vont ailleurs, ce qui est valable pour tous les sports. Actuellement, les habitants de Duillier bénéficient des infrastructures diverses se trouvant dans les villes et villages environnants. Il est donc important de pouvoir créer des échanges pour cette tranche d'âge actuellement la moins bien lotie.

M. A. Uldry aimerait remercier la Municipalité pour le travail effectué, sachant que ce projet pourrait être encore développé, mais qu'il a l'ambition de proposer quelque chose pour ces jeunes. Il croit savoir que dans la dépense proposée dans le préavis, d'éventuels subsides d'instances cantonales de soutien n'y

figurent pas, ce qui réduira d'autant la facture finale comme cela a été le cas pour le terrain multisports. Actuellement nos jeunes se rendent à Gland ou à Prangins et, heureusement, il n'est pas nécessaire d'avoir un macaron pour accéder à ces places. Cette installation permettrait de pouvoir rester à Duillier et d'inviter éventuellement des amis d'autres communes. Pour lui, il faut arrêter les querelles de clocher, sachant que les jeunes vont à l'école dans d'autres villages, pratiquent du sport dans des clubs regroupant plusieurs communes. Il pense qu'il faut aller de l'avant et soutenir vraiment ce préavis, sachant que dans quelques temps, un nouveau préavis pourra éventuellement compléter ces installations ce qui permettra également de développer cette zone.

Mme M. Mugnier trouve qu'elle n'a pas reçu la réponse concernant l'amortissement de cet investissement et se demande s'il se fera avec les impôts des citoyens de Duillier.

M. le Syndic lui précise qu'il s'agit d'un amortissement sur dix ans, selon la loi, et sera financé par le contribuable, sachant qu'il y aura potentiellement des subventions à venir.

M. C. Müller propose de s'approcher d'autres communes et pourquoi pas Région de Nyon, afin de voir dans quelle mesure une participation de leur part ne permettrait pas de créer un site plus conséquent et plus développé, ce qui éviterait que des petites places fleurissent dans les communes environnantes.

M. I. Seiler pense que cette installation peut être comparée au terrain de football qui était un projet ambitieux il y a quelques années en arrière, comme le skate-park l'est aujourd'hui. Néanmoins, lorsqu'il passe à côté, il n'y voit jamais personne dans la mesure où ce lieu est excentré. Il pense donc qu'il faudrait mieux développer cette zone et la rendre plus attractive.

M. S. Maillard a vu assez souvent du monde sur le terrain de foot. Ses enfants, lorsqu'ils étaient plus jeunes, s'y rendaient régulièrement, la semaine, le week-end, avec ou sans copains. S'il est vrai que cette parcelle est un peu éloignée, il serait impossible de créer un terrain de football et un skate-park au milieu du village. Il entend déjà les oppositions des personnes qui estiment le projet actuel trop excentré.

M. D. Grenno rappelle que ces sports à roulettes pourraient se faire seul alors que pour le football il faut tout de même être une petite équipe, mais qu'effectivement une synergie se crée s'il y a un lieu dédié à cette activité. Il a en tout cas d'excellents souvenirs de quand il pratiquait ce sport quand il était jeune et pense que cela occuperait nos jeunes qui passeraient ainsi un peu moins de temps devant leur écran.

M. C. Müller aimerait savoir si des contacts ont été pris avec d'autres communes concernant la fréquentation. A Nyon, par exemple, il y a des jours où il n'y a vraiment personne.

Mme S. Mueller a eu des contacts avec la commune de Crans, commune où les jeunes ont pris part à l'élaboration du projet. Actuellement cela se passe très bien et l'endroit est bien occupé. Elle profite de relever l'engagement des jeunes ayant formulé cette demande qu'ils ont étayée et ce qui a permis de déboucher sur la présentation de ce préavis.

Mme Ch. Trolliet pense que c'est peut-être simplement un lieu où les jeunes peuvent se rencontrer, sachant que, comme à Mies ou à Crans, Duillier ne dispose pas de cinéma ou de piscine pour des retrouvailles. Elle pense également que ce projet peut être un début et que, petit à petit, cet endroit pourrait se développer ces prochaines années.

M. S. Maillard, avec une pointe d'humour, rappelle qu'Europa Park a débuté de cette manière.

M. A. Uldry rappelle le projet de la place multisports qui a été initié il y a plusieurs années et qui a un beau succès actuellement. Mais il se souvient qu'une partie des membres du Conseil proposait de se regrouper avec d'autres communes et de créer un grand centre, avec même une école, à l'extérieur du village. Des compromis avaient été trouvés et actuellement cette place est vraiment bien occupée.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le préavis N° 06-2023 est adopté avec 19 oui, 11 non et 3 abstentions**

## **8. Préavis N° 07/2023 "Budget 2024"**

M. le Président demande au rapporteur de la CoGesFin de faire part des conclusions.

M. S. Maillard présente le rapport qui propose d'accepter le préavis 07-2023.

M. le Président ouvre la discussion.

M. P. Berger aimerait des précisions sur le montant de plus de 70'000.- d'achat d'électricité se trouvant dans le budget par nature sachant que l'on passe de 13'000.- en 2023 à ce gros montant pour 2024.

M. le Syndic rappelle que le budget par ordre administratif est plus compréhensible que celui par nature. Les chiffres figurant dans le premier nommé, se retrouvent cumulés dans le second. Concernant la rénovation de l'éclairage public, différentes variantes sont à l'étude avec la SEIC. L'une d'elle serait de céder tout le réseau de lampes pour 20.- à cette dernière, à elle ensuite d'effectuer les travaux de rénovation tant des lampadaires que de certaines installations souterraines. Un préavis serait alors déposé pour le financement, mais actuellement rien n'est encore décidé. C'est pourquoi, une somme d'environ 64'000.- est budgétée, au cas où des travaux pourraient commencer avant le dépôt de la demande de crédit pour un investissement ou une location.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

|   |
|---|
| <b>Le préavis N° 07-2023 est adopté à l'unanimité</b> |
|---|

## **9. Nomination d'un membre à la commission pour l'éclairage public**

Suite à la démission de M. P.-A. Jossieron, M. le Président annonce qu'il faut un nouveau membre pour cette commission.

Est nommé : M. R. Schenker

## **10. Divers et propositions individuelles**

Mme M. Mugnier remercie la Municipalité pour la superbe journée et le repas magnifique qui ont été offerts aux Aînés.

M. S. Maillard revient sur le skate-park et sur sa décoration. En effet de belles choses peuvent être faites, mais de vilains tags pourraient vite faire leur apparition. Il serait donc intéressant de sensibiliser ces jeunes pour que de jolies œuvres voient le jour.

M. le Président donne la parole à M. le Syndic.

"Pour notre collègue Sylvie Mueller c'était le dernier Conseil. Malgré que nous comprenions les impératifs de sa démission, nous regrettons son départ. Sylvie s'est investie corps et âme dans sa fonction de municipale et a contribué non seulement à la bonne marche de nos affaires mais aussi à la bonne et collégiale ambiance au sein de votre exécutif.

Comme l'a expliqué Monsieur le Président du Conseil, nos électeurs devront élire une ou un nouveau membre de la Municipalité lors des élections complémentaires du 3 mars 2024. Si vous êtes intéressés par la fonction publique et le bien de nos concitoyennes et concitoyens, que vous avez l'esprit du travail en équipe, le respect de la collégialité et que vous avez des disponibilités malgré tout conséquentes, je vous invite à vous présenter à cette élection complémentaire pour la Municipalité. Comme j'ai la parole et sans discriminer qui que ce soit, je tiens à rappeler que votre collègue municipal prend gentiment non pas seulement des années de fonctions nombreuses mais aussi, comme nous tous, une année de plus à chaque anniversaire personnel. En réfléchissant à une transition en douceur pour l'avenir de notre Commune, j'aurais donc personnellement envie qu'une personne plus jeune et motivée sur le long terme, puisse faire son entrée à la Municipalité. C'est un souhait et je vous promets que celle ou celui qui sera élu.e le 3 mars sera accueilli chaleureusement parmi l'exécutif.

Depuis 2020 et l'apparition du COVID, toujours présent, le monde passe d'une crise à l'autre et elles sont si nombreuses à ce jour que je ne vais pas vous en parler puisque je préfère vous parler de choses positives comme le fait que notre pays et notre village se portent bien grâce, entre autres, à votre collaboration précieuse et constructive dans le cadre des dossiers que nous avons traité durant 2023. Cette collaboration est primordiale pour une gestion cohérente et harmonieuse des affaires communales de notre village.

J'adresse également mes félicitations et un grand merci à notre employé communal Nenad et nos collaboratrices et collaborateurs de l'UAPE qui contribuent sans cesse et significativement à la bonne marche de nos services au bénéfice de notre population.

Pour terminer cette année 2023, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2024."

Le point 10 de l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président aimerait également remercier tout un chacun qui œuvre pour le bon fonctionnement de ce Conseil. Que ce soit en tant que membre du Conseil, membre d'une commission permanente ou au sein d'une commission ad'hoc ou encore membre du Bureau, il relève le travail qui est effectué et sans quoi, nos séances ne pourraient avoir lieu. Autres objets de sa satisfaction se sont le dialogue, les discussions, parfois passionnées, la collaboration, la transparence et l'ouverture qui permettent le fonctionnement de la démocratie comme nous pouvons la vivre dans notre beau pays. Il aimerait également remercier le Syndic et l'entier de la Municipalité pour les excellents rapports existant entre ces derniers et le Bureau. Ce n'est pas partout que cela fonctionne comme cela et il tient à faire part de sa satisfaction. Il ne voudrait pas oublier Mme Laurence Bodenmann, Secrétaire municipale, qui est toujours disponible lorsque l'on passe vers elle au bureau et Nenad Paunovic, l'employé communal, qui met en place la salle pour les réunions du Conseil, met à disposition l'eau et dresse les drapeaux derrière la Municipalité.

Pour terminer, il adresse ses remerciements aux membres du Bureau du Conseil communal qui sont présents lors des séances du Conseil, mais également lors des élections ou votations tout au long de l'année, même s'il fait beau alors qu'il leur avait annoncé du mauvais pour chaque séance. Le Secrétaire n'est pas en reste dans ses remerciements, même s'il mélange parfois les mardis et les jeudis, ce qui n'est pas grave. Les excellents contacts et le bon travail effectué réjouissent M. le Président. Il adresse également quelques mots à Mme Sylvie Mueller pour ces deux ans et demi passé à l'Exécutif et lui souhaite une bonne suite dans ces activités futures.

Il lève la séance en rappelant qu'une agape de fin d'année est prévue à l'issue de la réunion. Il profite pour transmettre ses vœux de santé et de bonheur pour les Fêtes de fin d'année à tous les membres ainsi qu'à leurs proches.

La séance est levée à 21h40

Au nom du Conseil communal

Le Président



Olivier Chambaz



Le Secrétaire



Andres Zähringer